

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 mai 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

RADIODIFFUSION, TÉLÉVISION, FILMS ET ASSISTANCE AUX ARTS

ADOPTION DU 8^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérard Pelletier (Hochelaga) propose l'adoption du rapport du comité permanent de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts présenté à la Chambre le vendredi 20 mai.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Sur division.

[Traduction]

(La motion est adoptée sur division.)

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION ET DU FONCTIONNEMENT

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet d'établir une corporation chargée de l'administration du Centre national des Arts pour assurer son fonctionnement et son maintien, de développer les arts d'interprétation dans la région de la Capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à encourager les arts d'interprétation ailleurs au Canada; de prévoir la rémunération de certains membres du Conseil et le remboursement des dépenses de tous les membres, la nomination d'un administrateur du Centre et le traitement à lui verser; de prévoir également la nomination de fonctionnaires et employés ainsi que de conseillers techniques et professionnels et d'en fixer la rémunération; de statuer enfin sur d'autres questions accessoires à l'application de la loi.

(La motion est adoptée.)

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

CRÉATION DE LA CORPORATION

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État) propose que la Chambre se forme en comité

plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de créer une corporation appelée la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne et destinée à encourager et favoriser l'essor de l'industrie du long métrage au Canada, d'habilitier la Société à faire des investissements dans des initiatives individuelles de réalisation de longs métrages canadiens, de consentir des prêts à ces réalisateurs, de récompenser par des octrois les réussites brillantes dans la réalisation de longs métrages canadiens, d'accorder des subventions aux réalisateurs et techniciens de l'industrie du film, de conseiller et aider par ailleurs les réalisateurs de longs métrages canadiens, de pourvoir à l'administration de ladite Société, de même que d'affecter aux objets de cette mesure un montant de dix millions de dollars prélevé sur le Fonds du revenu consolidé à l'occasion et d'instituer, au Fonds du revenu consolidé, un compte spécial appelé Compte des avances de la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne, au crédit ou au débit duquel des montants peuvent, selon le cas, être portés.

(La motion est adoptée.)

RADIO-CANADA

LE RAPPORT DU CONCILIATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre dirait-il si on lui a remis un rapport de M. Stuart Keate sur les affaires de la Société Radio-Canada? On a laissé entendre aujourd'hui que ce rapport lui avait été envoyé ainsi qu'aux réalisateurs et, je crois, à un autre groupe. Le premier ministre dirait-il aussi s'il le déposera à la Chambre dès qu'il le recevra, de sorte que les députés qui se sont intéressés à cette affaire puissent avoir quelque idée des recommandations de M. Keate.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu le rapport en question. J'ai téléphoné à M. Keate à ce sujet dimanche. Il devait voir à ce que je le reçoive demain ou après-demain. Je crois savoir, d'après des renseignements plus récents, que le rapport est dans le courrier et que je devrais le recevoir tard ce soir ou demain matin. Aussitôt que je le recevrai, je saurai ce qu'il y a lieu d'en faire.